



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement de la chaîne des urgences

### **L'Hôpital de Saint-Loup/Orbe inaugure son "SMUR"**

**Le Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) de Saint-Loup/Orbe a été inauguré aujourd'hui à l'Hôpital de Saint-Loup. Il est le deuxième de la série des six qui sont en voie d'être structurés d'ici la fin de cette année, en plus des services de Lausanne et Nyon qui fonctionnent déjà comme tels. Le rayon d'action du nouveau Service, qui sera stationné dans un premier temps à Orbe, correspond à celui des ambulances d'Orbe et de Vallorbe.**

Dans le cadre des Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS), adoptées par le Grand Conseil en novembre 1997, le renforcement de la chaîne des urgences constitue une des priorités stratégiques. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) donne corps à cette priorité en assurant, pour chaque SMUR, le financement de deux postes de médecin-assistant et de deux postes de chauffeur-ambulancier ainsi que du véhicule et de ses équipements.

Le renforcement de la chaîne des urgences consiste à prévoir l'intervention d'une structure performante pour 90 % des situations dans un délai de 10 à 15 minutes en zone urbaine et de 15 à 20 minutes hors des agglomérations. Ce renforcement comprend la mise en place de huit SMUR rattachés chacun à un hôpital de zone, l'engagement structuré de médecins dans les régions hors des rayons d'intervention des SMUR et la désignation d'une vingtaine d'ambulances d'urgence et de sauvetage desservies par des professionnels. Il est prévu que l'ensemble de ces moyens soient engagés par la Centrale 144 de Lausanne. Rappelons qu'un SMUR désigne plus concrètement un véhicule de type commercial, équipé d'appareils médicaux et de réanimation, conduit par un chauffeur-ambulancier avec à son bord un médecin. Le SMUR intervient en renfort d'une ambulance appelée pour un cas grave (maladie ou accident).

Le SMUR de Saint-Loup/Orbe pourra également être appelé à renforcer d'autres services d'ambulances, comme par exemple celui de la Vallée de Joux.

M. Robert Chanson, préfet du district de Cossonay ainsi que le Dr Philippe Reigner, mandataire du Service de la santé publique pour la mise en œuvre des SMUR dans le Canton de Vaud, ont remis la clé du véhicule SMUR à la direction de l'hôpital de Saint-Loup/Orbe en présence des membres du Comité Directeur de Régionalisation des Urgences et de représentants du Service de la santé publique du canton de Vaud. Cette manifestation a permis également de donner une information sur l'avancement de l'étude en cours pour la mise en œuvre d'une ambulance d'urgence et de sauvetage à la Vallée de Joux, prévue par le DSAS dans le cadre des mesures de renforcement de la chaîne des urgences.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 1999

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Georges Vittoz, Service de la santé publique, 021 / 316 42 75